



EAFC/23-988-202 du 20/11/2023

**APPEL A CANDIDATURE D'ACCOMPAGNATEUR CARDIE - CNR «NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE» - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET HAUTES-ALPES - POLE INNOVATION EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUES**

Références : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques - Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Education, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, enseignants du 2nd degré, professeurs documentalistes, CPE, personnel de direction, conseillers pédagogiques, formateurs académiques

Dossier suivi par : M. FOURMENT, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation  
- Tel : 06 34 16 68 85 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

La Cellule Académique Recherche Développement Innovation et Expérimentation pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille installée à l'EAFC, recherche des accompagnateurs susceptibles de suivre des équipes enseignantes engagées dans un projet du Conseil National de la Refondation « Notre école faisons-la ensemble » pour les réseaux d'établissements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes

La cellule CARDIE est pleinement intégrée à l'Ecole Académique de la Formation Continue. Ses actions constituent la colonne vertébrale de l'accompagnement des démarches d'innovation et d'expérimentation, comme du développement professionnel des acteurs. Elle interagit régulièrement avec les services du rectorat et des DSDEN.

**Profil recherché :**

L'accompagnateur CARDIE doit selon le contexte être un ami critique, un conseiller, un facilitateur, un formateur, un tuteur, ... Il est aux antipodes d'une posture de juge ou de contrôleur. A l'écoute des équipes, il sait repérer et valoriser le travail amorcé, faciliter la tâche des enseignants, les aider à formuler leurs besoins, répondre à des appels à projet, les mettre en réseau avec d'autres établissements travaillant sur les mêmes problématiques ou voisines. Expert dans la méthodologie de projet, dans la veille digitale/Internet et dans la communication, l'accompagnateur n'est pas à l'origine du projet et ne donne pas de solutions clés en main. En revanche, il chemine avec l'équipe, propose des pistes, les expérimente auprès des enseignants. Il n'évalue pas le travail réalisé, mais donne aux équipes des outils pour s'engager dans une auto-évaluation et une régulation réfléchie de leur action.

**Conditions d'exercices :** Il ne s'agit pas d'un poste à pourvoir mais d'une mission s'ajoutant à celles potentiellement déjà exercées par les intéressés.

Les projets à accompagner sont ceux portés à la connaissance des interlocuteurs académique et départementaux du Conseil National de la Refondation « Notre école faisons-la ensemble ». Pour mener à bien ces suivis de projets, les néo-accompagnateurs seront préalablement formés durant une journée au cours de l'année scolaire.

Chaque projet fait l'objet d'un suivi avec des rendez-vous en présence et à distance échelonnés en réponse aux besoins exprimés tout au long de sa concrétisation. On compte généralement 15h « d'accompagnement physique » par an auquel se rajoute les différents temps d'échanges et de construction à distance. Chaque accompagnateur suit entre deux et quatre projets par an. Il contribue par ailleurs à l'enrichissement collaboratif et au développement professionnel des autres membres de la cellule. Il pourra également prendre part à l'élaboration de ressources publiables. Une maîtrise des outils numériques est conseillée.

L'accompagnateur CARDIE reste pleinement en fonction dans son école ou son établissement. Ses actions pour le pôle innovation ne doivent pas impacter ses obligations de service. Pour sa mission Il est en lien fonctionnel avec le CARDIE et le coordonnateur départemental des départements alpins. Il bénéficie d'indemnités de déplacement et de deux parts de fonctionnelles pour l'ensemble de ses actions.

**Modalités de recrutement** : un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à [ce.cardie@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cardie@ac-aix-marseille.fr), en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence au rectorat ou à distance.

**Campagne d'inscription** : du 20 novembre au 8 décembre pour une communication de la décision au plus tard le 15 décembre.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*